

Compte rendu - Consultation des organismes régionaux

Identification des priorités et implication des personnes en situation de vulnérabilité

Selon les directives du ministre, les personnes vivant en situation de pauvreté doivent être incluses dans le processus de l'Alliance.

Selon vous, à quelle étape du processus serait-il le plus judicieux d'intégrer les personnes vivant en situation de pauvreté?

- À l'étape de l'identification des besoins et des priorités dans les 6 MRC
- À l'étape de l'élaboration des projets par les promoteurs
- À l'étape de l'analyse des projets
- Autre, précisez :

- À toutes les étapes. X3
- Il faut impliquer les gens pour créer un lien d'appartenance et favoriser l'empowerment. X3
- Les personnes en situation de pauvreté devraient être impliquées par les organismes qui les soutiennent.
- Dès le début par échantillonnage sans toutefois y consacrer toute notre énergie.
- Il faut se doter d'une définition de la pauvreté et identifier comment les rejoindre.
- Il faut obliger les organismes subventionnés à avoir un mécanisme pour intégrer les personnes dans la démarche du projet (ex. : groupe de discussion, rencontres d'échange, comité d'évaluation).
- Les personnes doivent être impliquées dès la détermination du besoin, du choix des activités, ainsi que tout au long du projet. X2
- Il serait bien que les promoteurs soient en lien avec des organismes tels que les comptoirs vestimentaires ou d'aide alimentaire.
- Le citoyen n'est pas vraiment outillé pour l'élaboration et l'analyse des projets.
- Ce sont les experts de leur situation, ce serait innovant de les impliquer à toutes les étapes de manière égalitaire.

Selon vous, quelle serait la meilleure manière de le faire?

- Par le biais des organismes avec un soutien externe au besoin
 - Par un sondage sur les besoins identifiés par les personnes en situation de pauvreté
 - Autre, précisez :
-
- Les personnes démunies sont peu enclines à participer à un sondage, l'écrit peut être difficile pour certains. X2
 - Il est important que soit respectée la dignité des personnes et de leur milieu. X2
 - Nous devons réunir les conditions favorables afin que les personnes invitées participent au processus de consultation. Les organismes pourraient se déplacer vers eux.
 - Il faut voir à favoriser l'accessibilité (offrir un dédommagement pour le déplacement, fournir le transport, la collation, etc.). X2
 - Voir à leur offrir une rémunération. X2
 - Il faut leur offrir un accompagnement.
 - Il est nécessaire de prévoir du temps pour la démarche et de l'argent.
 - Focus groupe. X2
 - Opter pour l'échange et l'entrevue de manière informelle.
 - Cibler les lieux où ils sont.
 - Travailler par l'entremise des organismes locaux qui les connaissent bien.
 - Utiliser les syndicats ou les mouvements déjà en place.
 - Passer par le CAP-L et les comités d'usagers.
 - Donner de l'argent à un comité de personnes incluant un agent d'empowerment et un budget de fonctionnement.

Suivant l'approbation du plan de travail par le ministre, l'étape subséquente sera l'identification des priorités d'intervention sur le territoire lanauois. Sachant que :

- ◆ Au niveau local, les comités locaux en développement social (CLDS) serviront de point de départ pour une mobilisation invitant les acteurs des autres lieux de concertation pour identifier les thématiques prioritaires selon les particularités de chaque territoire de MRC.
- ◆ Une enveloppe de soutien à des initiatives régionales sera également disponible.
- ◆ La Table des préfets de Lanaudière et la Fondation Chagnon sont en négociation pour le déploiement d'une entente qui couvrirait les 6 territoires de MRC et le palier régional et interviendrait en complémentarité avec l'Alliance.
- ◆ La Table des préfets a le souci de ne pas demander au territoire de faire deux démarches distinctes, mais bien de maximiser le travail réalisé dans le cadre de l'Alliance afin qu'il puisse également servir de base de travail pour guider les investissements de la Fondation Chagnon.

En tant que représentant d'une organisation régionale, de quelle manière croyez-vous qu'il serait préférable d'identifier les priorités régionales en matière de lutte à la pauvreté et de réussite éducative?

- À l'issue des démarches d'identification des enjeux locaux, utiliser l'ensemble des priorités d'intervention identifiées dans les 6 territoires
- Dégager les enjeux transversaux afin d'identifier les points communs à une majorité de territoires
- Utiliser les priorités identifiées lors de la démarche de révision de la stratégie visant à assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SAOVT) comme base de réflexion
- Dresser un portrait des services par thématique afin d'identifier les besoins non répondus
- Consulter l'ensemble des organismes régionaux afin de connaître les besoins qu'ils identifient

- Les priorités de la stratégie visant à assurer l'occupation et la vitalité du territoire peuvent être une base de réflexion à compléter.
- Il faut faire attention de ne pas tout identifier comme prioritaire pour répondre aux besoins de l'ensemble des organismes.
- Réaliser dans un premier temps l'identification des priorités locales. Faire une rencontre régionale pour identifier les enjeux transversaux et prioriser pour le régional. X3

- Au niveau régional, il serait intéressant d'identifier des éléments plus larges et transversaux qui ne sont pas nécessairement nommés au niveau local ni financés (ex. : emploi des femmes ou itinérance).
- Il ne faut pas que ce soit le comité de l'Alliance qui décide seul.
- Il faut que les organismes soient invités par la Table des préfets, car c'est un terrain neutre. Cela donne une meilleure continuité, enlève l'ambiguïté et ne mélange pas les organismes qui ne s'y retrouvent pas ou qui ne fréquentent pas cette table. Au niveau des perceptions c'est mieux et plus légitimant. Les projets/priorités ne doivent pas être déterminés à l'occasion d'une rencontre d'une table.
- Favoriser les comités déjà en place.
- Il faut croiser ces différentes démarches : Utiliser l'ensemble des priorités locales, dresser un portrait de services et consulter l'ensemble des organismes.
- Les enjeux transversaux sont plus complexes à définir puisque les problématiques ne sont pas les mêmes sur l'ensemble du territoire. Les réalités nord-sud sont très différentes.
- La force des organismes à mandats régionaux est d'avoir une vue d'ensemble sur les différentes réalités.
- Il faut consulter le local et tous les lieux de concertation (scolaire, organismes, école, employeurs, etc.). Dégager les enjeux transversaux par la suite dans une perspective régionale.
- Réfléchir à la possibilité qu'une priorité soit régionale et pas nécessairement locale.
- Identifier les trous de services.
- Considérer l'impact qu'une MRC peut avoir sur une autre.
- Faire valider par les personnes en situation de pauvreté.

Selon vous, combien de temps la région aurait-elle besoin pour identifier les priorités d'intervention en matière de lutte à la pauvreté et de réussite éducative?

- Quelques semaines
- Quelques mois
- 1 an

- L'idéal serait que les projets débutent en janvier 2020.
- À l'intérieur d'un an, mais nous sommes conscients que cela prendra quelques mois.
- Nous sommes prêts si nous sommes soutenus et que quelqu'un fait le travail de mise en commun.

- 1 an pour mettre en place tout ce que l'on souhaite (portrait, analyse, etc.).
- Quelques mois si nous avons des rencontres structurées. Les groupes connaissent les priorités et souhaitent être dans l'action.

Pour réaliser cette réflexion sur les priorités, plus spécifiquement, qu'est-ce qui pourrait être utile pour soutenir les acteurs de la région?

- Une ressource humaine dédiée au soutien à la démarche
- Études, portraits
- Engager davantage d'organismes dans la démarche
- Autre, précisez :

- Le soutien d'une ressource humaine serait aidant. X5
- Quelqu'un doit travailler à centrer et faire ressortir l'essentiel.
- L'accompagnement pourrait être offert par un OC ou la TPDSL.
- Le soutien d'un expert qui répond aux besoins ponctuels.
- La Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière pourrait offrir du soutien aux promoteurs pour faire une ADS dans les projets si elle obtient une subvention.
- Il faut prévoir des communications aux citoyens sur l'Alliance et les projets.
- Il est souhaitable d'inviter les gens à se mobiliser, notamment les municipalités. Les préfets pourraient mobiliser les maires de leur MRC. Faire circuler dans les médias que la Table des préfets se préoccupe de la pauvreté.
- Il existe déjà des études et des portraits, nous devons les recenser.
- Le processus doit être simplifié et accessible.
- Il ne faut pas oublier les personnes en situation de vulnérabilité. X2
- Rassembler et faire au besoin des études et/ou portraits soutenant l'analyse, prospective.
- Consolider ce qui est déjà en place, ne pas dédoubler.
- Il est nécessaire d'informer les milieux que la démarche de l'Alliance est en cours.